

YACHTCARE – BOAT POLISH

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : YACHTCARE – BOAT POLISH

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Produit de polissage

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :Centre Régional Anti-poisons de LYON – Tél. : **04.72.11.69.11***** 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange.****Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE :** Non applicable**Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à la méthode de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans sa dernière version.

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) due à l'effet dégraissant du solvant.



Eléments d'étiquetage**Etiquetage selon les directives CEE :**

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au sens de la directive GefStoffV/CEE.

Eléments d'étiquetage additionnels de certains mélanges :

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Autres dangers : Sensibilisation possible par contact cutané.**Résultats des évaluations PBT et vPvB :****PBT :** non applicable**vPvB :** non applicable*** 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique du produit : Mélanges****Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers :			
N° CE: 926-141-6 N° d'enregistrement: 01-2119456620-43	Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Hydrocarbure, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics)	 Xn R65 R66  Asp. tox. 1, H304	10-30 %

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.

*** 4. PREMIERS SECOURS**

Descriptions des premiers secours**Recommandations générales :**

Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.
Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

En cas d'inhalation :

Faire respirer de l'air frais ou, si nécessaire, bouche-à-bouche ; garder au chaud et au repos. Consulter un médecin en cas de douleurs persistantes.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin :**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information significative complémentaire disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information significative complémentaire disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés :**

CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Vêtement de protection complet.

Autres recommandations :

Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.
Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

*** 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection.
Éloigner les personnes non équipées de protection.
Assurer une ventilation suffisante.
Éloigner toute source d'ignition.
Utiliser une protection respiratoire en cas de formation de vapeurs/poussières/aérosols.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Assurer une ventilation suffisante.
Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).
Éliminer le produit ramassé conformément à la réglementation.

Références à d'autres sections :

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.
Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

* **7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation :****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

N'utiliser que dans un local bien ventilé.

NE PAS respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conditions pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****- Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune information significative complémentaire disponible.

* **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :****Distillats légers (pétrole), hydrotraités**

MAK (Allemagne)	1000 mg/m ³ , 200 ml/m ³
-----------------	--

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Equipements de protection individuelle :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Utiliser une protection respiratoire en cas de formation de vapeurs/poussières/aérosols.

Filtre : A/P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Pour éviter les problèmes cutanés, limiter le port des gants au strict nécessaire.

Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.

YACHTCARE – BOAT POLISH

- Matériau des gants :

Caoutchouc nitrile.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection.

* **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Informations générales :	
Aspect :	
Forme :	très visqueux
Couleur :	bleu
Odeur :	caractéristique
pH	~9
Changement d'état :	
Point/intervalle d'ébullition :	>95°C
Point d'éclair :	>65°C
Température de combustion :	>350°C
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former.
Densité à 20°C :	1,05 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
Autres informations :	Aucune information significative complémentaire disponible.

* **10. STABILITE ET REACTIVITE****Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.

Possibilités de réactions dangereuses :

Réactions avec les agents oxydants.

Conditions à éviter :

Protéger de la chaleur.

Éviter les flammes nues, les étincelles ou autres sources d'ignition et les rayons du soleil.

Matières incompatibles :

Réactions avec les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

YACHTCARE – BOAT POLISH

* 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics)		
Oral	LD 50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 8 h	>5000 mg/kg (rat) (OECD 403)

Irritation primaire :

Sur la peau : Un contact répété avec le produit peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

Sur les yeux : Irritant

* 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité :

Toxicité aquatique :	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics)	
EC 0 / 72 h	1000 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
EC 0 / 48 h	1000 mg/l (daphnia magna)
LC 0 / 96 h	1000 mg/l (oncorhynchus mykiss)

Persistence et dégradabilité : Aucune information significative complémentaire disponible.

Comportement dans les compartiments environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics)	
Biodégradation	69 % (-) (28 jours)

Mobilité dans le sol : Aucune information significative complémentaire disponible.

Indications écologiques complémentaires :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux : 1 (propre classification) : peu polluant

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Autres effets néfastes : Aucune information significative complémentaire disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthode de traitement des déchets

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Elimination selon la réglementation en vigueur.

Codes déchets :

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison des particularités régionales et sectorielles.

Catalogue Européen des Déchets :	
12 01 20*	Déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément à la réglementation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Non applicable
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Dispositions nationales :

Législation sur les accidents majeurs (Störfallverordnung, Allemagne) :

Respecter les seuils quantitatifs conformément à ladite législation.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

Classe de pollution des eaux : WGK 1 (propre classification) : peu polluant.

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des indications de danger et des phrases de risques pertinentes :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

Abréviations et acronymes :

GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

bPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)

CAS : Chemical Abstracts Service (Banque de données de Chemical Abstracts Service)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)

BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)

AGW : Arbeitsplatzgrenzwerte (Valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

DNEL : Derived No-Effect Level (Niveau dérivé sans effet, REACH)

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (Concentration prédite sans effet, REACH)

STP : Sewage Treatment Plant (Station de traitement des eaux usées)

IC50 : Inhibitory Concentration 50 % (Concentration inhibitrice)

COV : Composé Organique Volatil

EC50 : Effective concentration, 50 % (Concentration effective)

LC50 : Lethal concentration, 50 % (Concentration létale)

LD50 : Lethal dose, 50 % (Dose létale)

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

ADR : European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses)

IATA : International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)

YACHTCARE – BOAT POLISH

LQ : Limited Quantities (Quantité limitée)
WGK : Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.